



Offre d'emploi
Remplacement de 12 mois

Conseiller(ère) en communication et communications numériques
Direction des communications et relations citoyennes
Concours 2025-71

Proclamée **Meilleure ville canadienne pour la qualité de vie familiale**, Saint-Bruno-de-Montarville cumule les honneurs et est fière de servir sa population de plus de 27 000 citoyens. Arborant multiples lieux et monuments historiques, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville se fait un point d'honneur de conserver ses **5 Fleurons** pour la qualité de ses aménagements extérieurs. Le respect, la transparence, la responsabilisation, l'initiative et la performance font partie intégrante des valeurs qui guident chaque employé à évoluer avec fierté au sein de notre organisation.

Relevant de la cheffe de division - communications, le ou la conseiller(ère) en communication et communications numériques est responsable des activités de communication sous sa charge, au sein de la Direction des communications. La personne assure un rôle-conseil auprès des clients internes en matière de communication et de communications numériques. Elle conçoit et réalise des plans de communication et développe des stratégies de communication pour différentes directions de la Ville. Elle veille également à l'enrichissement des différentes plateformes de communication imprimés et numériques, incluant le site Web.

Elle agit aussi à titre de gestionnaire de communauté, développe et assure des stratégies de communication ayant trait aux médias sociaux tout en assurant une vigie régulière sur ces mêmes plateformes.

Exigences :

- Baccalauréat en communications ou baccalauréat acquis par un cumul de certificats spécialisés en communications;
- Au moins 2 ans d'expérience, de préférence dans le milieu municipal;
- Capacité à rédiger du contenu, connaissance de l'écriture pour le Web ;
- Maîtrise du français tant à l'oral qu'à l'écrit ;
- Connaissance de Wordpress ;
- Connaissance de base des langages HTML, CSS, Javascript, un atout ;
- Connaissance et utilisation de la suite Office et des réseaux sociaux ;
- Ouverture et créativité ;
- Rigueur et autonomie ;
- Bon sens de la communication et de la collaboration.

Salaire horaire (2024) : Minimum : 37,19 \$ - Maximum : 47,35 \$

Horaire de travail : 33,25 heures / semaine (lundi au jeudi de 8 h 15 à 16 h 30 et vendredi de 8 h 15 à 12 h 30)

La Ville possède une Politique de télétravail permettant de concilier travail et famille.

Si cette opportunité vous intéresse, veuillez svp nous faire parvenir votre curriculum vitae en remplissant le formulaire de candidature en ligne disponible dans la section [Emploi](#) de notre site Internet, au plus tard le 18 janvier 2026. Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront contactées.

La Ville de Saint-Bruno-de-Montarville applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à poser leur candidature et à s'identifier à l'aide du questionnaire prévu à cet effet, disponible sur le formulaire de candidature en ligne.